

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 82 (1931)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Communications

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

classes, de considérer leur maintien comme l'exception. Le véritable arbre type de scierie est et restera celui qui a un diamètre, à hauteur de poitrine, de 0,40 à 0,05 m et dont le volume en bois de service oscille entre 1,5 et 2,5 m<sup>3</sup>.

Toutefois, lorsque l'occasion se présente, et surtout au bord des routes, il est souvent très décoratif de conserver quelques-uns de ces vétérans, témoins d'événements historiques fort anciens, et dont le maintien contribuera certainement à l'embellissement de nos paysages forestiers.

Morges, février 1931.

J.-J. de Luze, ancien inspecteur forestier.

---

## COMMUNICATIONS.

---

### **Lignum, une société suisse s'occupant de l'étude du bois.**

On sait qu'aujourd'hui le bois est souvent remplacé, dans quantité d'emplois, par d'autres matériaux de construction, le fer, l'aluminium, le béton armé, etc.

Les propriétaires de forêts ne sauraient rester indifférents en face de pareil fait. Et si, bien souvent, tel constructeur a éliminé le bois pour un emploi donné, le producteur de la matière ligneuse n'en est-il pas un peu responsable ? N'aurait-il pas été bien inspiré de s'enquérir mieux des besoins de l'industrie, de s'efforcer d'améliorer la qualité des bois qu'il jette sur le marché ?

La qualité du bois de travail dépend principalement de la proportion, plus ou moins forte, des nœuds qu'il contient. Le sachant, les propriétaires forestiers ont-ils, dans la production de dite marchandise, tenu un compte suffisant et raisonnable de cette proposition ? Il serait sans doute exagéré de l'affirmer.

Quoiqu'il en soit, la question devient toujours plus importante; elle mérite qu'on l'étudie de près.

C'est la raison pour laquelle des délégués de « l'Association suisse d'économie forestière » et de l'industrie du bois, après deux ans d'études préliminaires, ont, le 25 février 1931, créé une société dont le but est de se livrer à de telles études : *Lignum*.

La nouvelle association comprend neuf sociétés suisses et les Chemins de fer fédéraux parmi ses membres ordinaires et cinq membres extraordinaires; elle est présidée par M. J. Huonder, conseiller d'Etat à Coire.

Ceux que la question intéresse trouveront, au sujet de *Lignum*, tous les renseignements voulus dans la « Zeitschrift für Forstwesen », au cahier n° 4 (page 129).

On ne peut que se réjouir de pareille création dans laquelle propriétaires de forêts, ingénieurs, architectes et industriels du bois

rechercheront ensemble comment l'emploi du bois de travail peut être maintenu et développé. Il faut féliciter les initiateurs de ce mouvement, auxquels nous souhaitons de rencontrer l'appui nécessaire et la compréhension voulue.

H. B.

---

## CHRONIQUE.

---

### Confédération.

**Ecole forestière.** *Examens de diplôme.* A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'avril, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme d'ingénieur forestier aux sept étudiants dont les noms suivent :

MM. *Hermann Willi*, de Bâle;

*Krebs Fritz*, de Rüeggisberg (canton de Berne);

*Mühle Paul*, de Wyssachen (canton de Berne);

*Perrig Elie-François*, de Brigue (canton du Valais);

*Rungger Jean*, de Versam (canton des Grisons);

*Vogt Hermann*, de Oberdiessbach (canton de Berne);

*Wattinger Fritz*, de Hüttwilen (canton de Thurgovie).

Tous les candidats qui se sont présentés aux épreuves ont réussi à décrocher le diplôme.

*Premier examen préparatoire de diplôme.* Ont subi, au même moment, cette première série d'épreuves : cinq candidats. Un seul a réussi, tandis qu'un autre échoue pour la deuxième fois et est ainsi exclu, automatiquement, des épreuves suivantes.

*Second examen préparatoire de diplôme.* Nombre des candidats : 4; ont réussi : 3.

On a reproché, de divers côté, autrefois, aux professeurs des branches propédeutiques, de ne pas faire preuve de la sévérité voulue et de permettre ainsi à des candidats non qualifiés de parvenir jusqu'aux épreuves finales du diplôme. Il se peut que parfois tel jugement ait été justifié. Aujourd'hui, au vu des derniers résultats des examens préparatoires, on concèdera que tel jugement n'est plus de mise.

H. B.

### Cantons.

**Neuchâtel.** *Du rapport de gestion de l'inspecteur forestier cantonal sur l'exercice 1930*, nous extrayons les quelques données suivantes :

La commission forestière cantonale — le canton de Neuchâtel est le seul possédant un tel organe — s'est réunie en juin et a visité la forêt cantonale du *Chenet*. Elle entendit la présentation d'une notice historique sur son origine, le traitement appliqué depuis quelques décades et les résultats obtenus. Au cours de la séance administrative qui suivit, la commission examina à nouveau la question